

Direction de la Mer en Guyane  
97300 CAYENNE

Objet Avis sur les licences pour la pêche au vivaneau

Cayenne, le 27/09/2018

N/Réf. RBE/BIODIVHAL/FB 2018-04

V/Réf. 043/2018

Mr Le Directeur ,

Par votre courrier 043/2018 daté du 22 mai 2018 vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur une demande d'attribution de 5 licences supplémentaires de pêche au vivaneau rouge et de 4 licences pour la pêche au large (thonidés). Nous vous avons déjà répondu en ce qui concerne des licences pour la pêche au large. Nous répondons par ce courrier au sujet des demandes concernant une possible augmentation du nombre de licences accordés aux ligneurs vénézuéliens.

Les analyses qui ont été menées pour répondre à votre demande (rapport joint) sont basées sur des données dont la qualité est limitée pour plusieurs raisons, notamment le fait que 25% de la production n'est pas débarquée en Guyane et donc non échantillonnée, générant des incertitudes susceptibles d'influer sur l'évaluation du stock de vivaneau rouge de Guyane.

Le diagnostic réalisé sur l'état du stock de vivaneau rouge et de son exploitation montre une surexploitation de croissance du stock depuis 2002. Pour remédier à cela, et atteindre l'objectif de maximisation des débarquements (objectif Rendement Maximum Durable de la Politique Commune des Pêches), il convient de réduire la pression de pêche à laquelle ce stock est soumis, en diminuant les captures totales et donc l'effort de pêche total, et/ou en prenant des mesures permettant de diminuer la mortalité par pêche sur les plus jeunes individus (notamment en instaurant une taille minimale).

Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'une part importante du marché du vivaneau concerne des poissons 'portion' ce qui contraint une exploitation légèrement sous-optimale en terme de rendement par recrue (sur-exploitation de croissance). Dans ces conditions, le niveau actuel d'exploitation (et les modalités correspondantes) pourrait être maintenu sans dommage pour le stock (tant que le recrutement se maintient au niveau actuel).

Pour autant, il est nécessaire de rappeler que le système de gestion actuel par licences, ne permet pas de contrôler efficacement l'effort de pêche (et encore moins les captures) puisque l'effort est la résultante de la combinaison d'un nombre de navires et du temps de pêche (et du nombre d'hameçons) de chaque navire.

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**  
Établissement public à caractère industriel et commercial

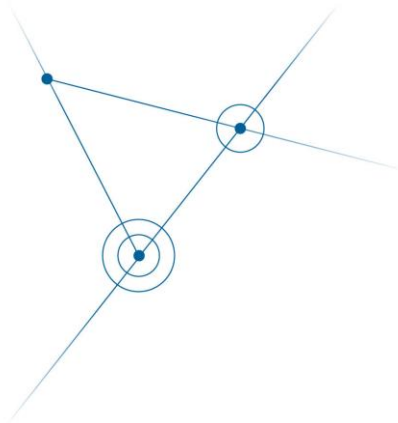
**Station de Guyane**

Domaine de Suzini  
B.P. 477  
97331 Cayenne - Guyane Française  
+33 (0)0 594 30 22 00

**Siège Social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)



S'il est difficile de gérer le temps de pêche individuel, il pourrait être envisagé de plafonner l'effort total (et donc de fermer l'accès à la pêcherie lorsque ce plafond est atteint), le nombre de licences n'étant alors plus le seul moyen de gestion.

Aussi l'Ifremer émet un avis défavorable à une augmentation du nombre de licences si elle n'est pas accompagnée de mesures permettant, efficacement, de limiter l'effort total déployé sur cette pêcherie.

Enfin, pour réduire les incertitudes sur le diagnostic, la possibilité d'un échantillonnage des tailles individuelles lors des marées dont la capture n'est pas débarquée en Guyane devrait être étudiée. Une autre alternative serait de diminuer la part des captures qui n'est pas débarquée en Guyane.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Institut, nous vous remercions de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant le formulaire en ligne <http://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/>.

Fabian Blanchard  
Délégué Régional de l'Ifremer en Guyane

NB : pièce jointe : document technique « Diagnostic portant sur le stock de vivaneau rouge de Guyane Française ».

**Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer**  
Établissement public à caractère industriel et commercial

**Station de Guyane**  
Domaine de Suzini  
B.P. 477  
97331 Cayenne - Guyane Française  
+33 (0)0 594 30 22 00

**Siège Social**  
155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)